

PRESTATIONS ET HONORAIRES

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC ^{(1) (2)}
Ventes³	
<ul style="list-style-type: none"> + appartements/maisons/propriétés + terrains + fonds de commerce + locaux commerciaux (murs) + parts sociales SCI + autres ventes 	<ul style="list-style-type: none"> + Mandat simple 6 % TTC du montant de la transaction Mandat 6 % avec un minimum de 10 000 € + 10 % TTC du montant de la transaction + 10 % TTC du prix de cession du fonds + 10 % TTC du prix de la transaction
Locations	
<ul style="list-style-type: none"> ○ à usage d'habitation⁴ + rédaction de bail + état des lieux ○ à usage professionnel³ ○ à usage commercial³ 	<ul style="list-style-type: none"> • Barème applicable selon la zone géographique et par m2 de la surface habitable du logement loué : <ul style="list-style-type: none"> - Zone très tendue : 12 euros/m2 - Zone tendue : 10 euros/m2 - Zone non tendue : 8 euros/m2 • 3 euros par m2 • 25 % TTC du montant du loyer annuel • 25 % TTC du montant du loyer annuel

¹ TVA à 20 % incluse.

² Les honoraires peuvent être fixés en pourcentage avec précision de l'assiette de calcul ou forfaitairement.

³ Charge honoraires contractuellement fixée.

⁴ Loi 6 juillet 1989, article 5.